RSE
Groupe AGRICA

RAPPORT DU GROUPE AGRICA EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI N° 2019-1147 DU 8 NOVEMBRE 2019 RELATIVE À L'ÉNERGIE ET AU CLIMAT ET SON DÉCRET D'APPLICATION PUBLIÉ LE 27 MAI 2021

POUR L'EXERCICE 2021

Groupe AGRICA

SOMMAIRE

1. L'approche générale du Groupe AGRICA 3

1.a. La démarche générale sur la prise en compte des critères ESG 3

1.b. L'information des parties prenantes en matière de prise en compte des enjeux ESG et Climat au sein de la politique et la stratégie d'investissement 5

1.c. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 de SFDR, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères ESG dans le montant total des encours gérés par l'entité 5

1.d. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion 5

1.e. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG 5

2. Informations sur les ressources internes déployées par l'entité* 6

2.a. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité 6

2.b. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité 7

3. Informations sur la manière dont les critères ESG sont pris en compte au niveau de la gouvernance de l'entité 7

3.a. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décisions relatives à l'intégration des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité 7

3.b. Inclusion, conformément à l'article 5d de SFDR, dans les politiques de rémunération, des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité, comprenant des précisions sur les critères d'adossement de la politique de rémunération à des indicateurs de performance 8

3.c. Intégration des critères ESG dans le règlement interne du Conseil d'administration ou de surveillance de l'entité ..8

4. Informations sur la stratégie d'engagement avec les émetteurs ou les sociétés de gestion et sa mise en œuvre 8

4.a. Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement 8

4.b. Présentation de la politique de vote 8

4.c. Bilan de la stratégie d'engagement 9

4.d. Bilan de la politique de vote 10

4.e. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel ..10

5. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique fixés dans l'accord de Paris susmentionné, conformément aux dispositions de l'accord de Paris 10

5.a. Horizon 2030-2050 10

5.b. La quantification des résultats de l'approche climat 13

5.c. Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement, et notamment la complémentarité entre la méthodologie d'évaluation retenue et les autres indicateurs sur les critères ESG utilisés plus largement dans la stratégie d'investissement. 17

5.d. Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement 18

6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de biodiversité à long terme 18

7. Informations sur la manière dont les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sont pris en compte dans la gestion des risques 19

7.a. Les composantes du processus de gestion du risque 19

7.b. La classification des entreprises selon le niveau de risque de durabilité 22

7.c. La quantification des résultats de l'approche en risque de durabilité ESG 24

Annexe 1 - liste des enjeux ESG 28

Le Groupe AGRICA

Avec, à ce jour, près de 712 000 retraités, plus d'1 million de cotisants dans plus de 273 000 entreprises et 8,2 milliards d'actifs sous gestion, le Groupe AGRICA est l'interlocuteur de référence du monde agricole sur l'ensemble de ses filières pour le développement et la promotion de la protection sociale complémentaire.

Groupe professionnel, il propose des solutions adaptées aux spécificités des métiers et des enjeux d'un secteur économique incontournable et au cœur de notre identité française.

Retraite, santé, prévoyance, épargne et prévention : les expertises du Groupe et celles de ses partenaires sont chaque jour mises en œuvre pour protéger et accompagner les clients.

Les entreprises clientes du Groupe appartiennent aux différents secteurs du monde agricole, tels que les entreprises de production, les coopératives, les organisations professionnelles agricoles et activités connexes.

Le Groupe AGRICA, organisme de protection sociale paritaire au service des entreprises et des salariés du monde agricole, a adopté dès 2008 une démarche d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

LES FONDEMENTS DE LA DEMARCHE

- L'ISR porte les valeurs paritaires et sociales validées par nos administrateurs et chères à notre monde affinitaire. Il souligne ainsi notre attachement à préserver les liens historiques et privilégiés avec notre secteur professionnel. Le socle de notre approche repose sur notre engagement et notre capacité à nous inscrire activement dans un environnement en évolution constante. Notre démarche ISR s'intègre dans une politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) dont les principes constituent l'ADN du Groupe AGRICA.

LE CADRE DE LA DEMARCHE

- La démarche militante du Groupe concerne la quasi- totalité de ses placements financiers. Elle rend naturelle son adhésion aux contraintes réglementaires sur les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et ce, dans le respect des conventions et recommandations opposables (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Conventions Fondamentales de l'OIT, Recommandations de l'OCDE, Objectifs de Développement Durable ODD, etc.).
  AGRICA est, depuis octobre 2018, signataire des Principes d'Investissements Responsables des Nations Unies (UN PRI).
  Le déploiement de la démarche ISR s'exerce dans le cadre de l'évolution des dispositions et/ou directives des autorités de contrôle suivantes :
  - ACPR
  - AMF
  - ESMA

Le référencement et le suivi du déploiement de la politique ISR sont pris en charge par AGRICA ÉPARGNE - filiale à 100% des institutions de prévoyance du Groupe - agissant en qualité de prestataire de services.

NOS VALEURS

- Le présent rapport au titre de l'exercice 2021 s'inscrit dans la continuité de notre Charte de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE), adoptée en 2008 et reflète les principes posés par la Charte d'Investissement Responsable du Groupe adoptée en 2018. Aussi, ce rapport intègre et respecte les valeurs de notre Groupe :

- *Paritarisme*

Les représentants des entreprises et des salariés agricoles composent à parts égales les instances de décision des institutions du Groupe.

- *Engagement durable*

Le Groupe AGRICA s'engage sur le long terme auprès de ses clients, en les accompagnant et en les protégeant contre les aléas de la vie personnelle et professionnelle à travers notamment une garantie de continuité d'un revenu.

- *Solidarité*

Le Groupe AGRICA s'inscrit dans le pacte intergénérationnel de la retraite par répartition, la mutualisation des risques, l'ajustement des coûts grâce aux accords collectifs, et ses activités sociales qui soutiennent les salariés et leur famille dans les difficultés.

- *Responsabilité*

Les orientations stratégiques du Groupe intègrent des préoccupations environnementales, sociales et sociétales à travers sa politique RSE et d'investisseur responsable.

Investisseur de long terme, nous estimons que la capacité des entreprises à appréhender les enjeux ESG et climatiques représente un levier de création de valeur durable.

1. L'APPROCHE GENERALE DU GROUPE AGRICA

1.a. LA DEMARCHE GENERALE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

La démarche ISR du Groupe AGRICA définie dès 2008, enrichie et traduite en 2018 dans sa Charte ISR, reflète ses valeurs phares : paritarisme, engagement durable, solidarité, responsabilité. C'est une démarche stable et permanente qui a permis de suivre l'évolution de ses investissements et de dialoguer avec ses sociétés de gestion.

Précurseur dans sa démarche, le Groupe AGRICA souhaitait que celle-ci soit fiable, dynamique, rigoureuse, opposable et qu'elle soit strictement respectueuse des traités internationaux, conventions, recommandations ou principes directeurs des institutions internationales ou supranationales, telles que l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation Internationale du Travail, l'OCDE ou l'Union Européenne. Cette démarche fait notamment écho aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

Cette approche propriétaire, qui n'exclut aucun secteur d'activité (mais exclut des entreprises sur des thématiques cf partie 7.b), tient compte des enjeux sectoriels les plus saillants et des meilleures pratiques au sein de chaque secteur (approche « best in class »). Elle s'appuie sur un choix de critères définis par le Groupe AGRICA depuis près de 10 ans, fruit des convictions du Groupe pour défendre les intérêts et attentes de ses parties prenantes.

Conformément aux Principes d'Investissement Responsable (UN PRI), et avec sa filiale AGRICA ÉPARGNE chargée du suivi et du déploiement de la démarche ISR, le Groupe AGRICA a ainsi défini ses propres critères de sélection des valeurs investies, répartis sur six thématiques présentées ci-dessous et consolidées sur 3 piliers E/S/G (Environnement, Social et Gouvernance) :

- LES DROITS HUMAINS

Cette thématique couvre le respect des droits humains fondamentaux tels que définis par les conventions internationales et traités et les principes directeurs de l'ONU relatifs aux Droits de l'Homme et aux entreprises. Elle porte également sur le respect des droits fondamentaux des travailleurs tels que reconnus par les conventions de l'OIT, comme la liberté syndicale, le droit de négociation collective, la non-discrimination sur le lieu de travail et la promotion et l'égalité des chances. Ces questions traitent en filigrane de sujets repris en partie par les ODD 5 et 8 sur l'égalité des genres et les conditions de travail décentes.

- LES COMPORTEMENTS SUR LES MARCHES ET LES RELATIONS CLIENTS-FOURNISSEURS

Cette thématique prend en compte des critères liés aux relations et à la défense des intérêts des clients et consommateurs à travers des critères d'évaluation portant sur la sécurité des produits ou l'information des clients. Elle porte aussi sur les relations durables avec les fournisseurs et sous-traitants et sur l'intégration par ces derniers des facteurs sociaux et environnementaux. Enfin, elle traite de l'éthique des affaires, notamment des démarches de prévention et de lutte contre la corruption. Autant de thèmes abordés dans les Objectifs de Développement Durable 12 et 16 sur les conditions de production et de consommation responsable et également sur la stabilité des cadres institutionnels, législatifs et réglementaires garants du respect des règles de marché.

■ LES RESSOURCES HUMAINES

Les questions abordées sous cette thématique sont relatives à la promotion et l'effectivité du dialogue social, la représentativité des salariés, la promotion des choix individuels de carrière et de l'employabilité, la qualité du système de rémunération, l'amélioration des systèmes de santé et de sécurité, ou encore la gestion maîtrisée des restructurations. Appliquées aux conditions de travail des salariés, ces enjeux font écho aux Objectifs de Développement Durable 3, 4 et 8 en ce qui concerne la santé, les bonnes conditions de travail et de formation des collaborateurs au sein des entreprises investies.

■ ENVIRONNEMENT

Les critères sous revue sous ce thème portent sur la définition de la stratégie environnementale et l'éco-conception, la protection de la biodiversité, la maîtrise des impacts sur l'eau et sur l'air, la maîtrise des consommations d'énergie et des réductions des émissions polluantes, la maîtrise des impacts liés à l'utilisation et l'élimination des produits ou encore, la maîtrise des impacts liés à la distribution et aux transports.

Ils reflètent les questions abordées par les ODD n° 7, 12, 13, 14, et 15 sur la promotion des énergies propres, les actions de lutte contre le réchauffement climatique et l'accompagnement vers la transition énergétique, la protection des océans et la vie sous-marine, la protection des écosystèmes et de la biodiversité, ainsi que des processus de production et de consommation respectueux de ces enjeux.

■ ENGAGEMENT SOCIETAL

Cette thématique englobe les enjeux liés à l'engagement des entreprises en faveur du développement économique et social de leur territoire d'implantation et les impacts sociétaux des produits et services liés à leur activité. Elle couvre des enjeux liés à la lutte contre la pauvreté et les inégalités sur les territoires d'implantation des sites notamment dans les pays en développement, à leur croissance économique et sociale via la création d'emplois locaux, d'infrastructures et tient compte des enjeux liés à l'accessibilité des produits et services de base pour les populations les plus démunies. Selon les secteurs d'activité et entreprises concernées, les sujets analysés peuvent être liés aux ODD n°1, 2, 3, 6, 7, 9, ou encore 11.

■ GOUVERNANCE

Sont analysés sous cette thématique l'indépendance et le fonctionnement du Conseil d'administration de l'entreprise, ses mécanismes d'audits et de contrôles internes, le respect des droits des actionnaires et l'adossement des critères de performance à la rémunération des dirigeants.

Ces enjeux sont liés à l'ODD n°16 sur la nécessité d'avoir des institutions et un cadre législatif et réglementaire stable et protecteur, garant de la raison sociale et des intérêts économiques de la personne morale qu'est l'entreprise et ceux de ses parties prenantes, actionnaires et salariés.

Outre ces critères, le Groupe AGRICA, avec la participation de sa société de gestion, se montre vigilant sur le suivi des controverses et alertes dont les valeurs investies peuvent faire l'objet.
Concernant le périmètre, l'approche du Groupe AGRICA vise à se déployer sur l'ensemble des 8,2 milliards d'encours et sur toutes les classes d'actifs sur des modalités adaptées.

Le Groupe AGRICA entend également jouer un rôle proactif dans la prise en compte des enjeux ESG et climatiques pour les investissements opérés à travers des fonds ouverts dans des sociétés de gestion externes.

Inscrit dans une dynamique de progrès continu, le Groupe AGRICA a ainsi poursuivi en 2021, ces travaux afin de s'inscrire dans les trajectoires françaises, européennes et internationales en matière d'enjeux ESG et Climat, et ce, pour toutes les classes d'actifs gérés par délégation ou en direct :

- Investissement en valeurs mobilières (actions et obligations) en fonds dédié,
- Investissement en fonds ouvert,
- Investissement en multi gestion,
- Investissement en private equity,
- Investissement immobilier et forestier.

Si toutes les classes d'actifs font l'objet d'un suivi ESG, 100% des encours en valeurs mobilières gérés à travers des fonds dédiés ou mandats le sont selon l'approche propriétaire ESG du Groupe AGRICA.

1.b. L'INFORMATION DES PARTIES PRENANTES EN MATIERE DE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ESG ET CLIMAT AU SEIN DE LA POLITIQUE ET LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Information publique

Le Groupe AGRICA dispose, depuis plusieurs années sur son site web, d'un espace dédié aux modalités de prise en compte des critères relatifs aux objectifs ESG et Climat dans le cadre de la politique et de la stratégie des investissements visant à informer ses affiliés et cotisants. On y retrouve notamment sa Charte ISR, sa politique de vote et les rapports SFDR et article 173.

https://www.groupagrica.com/qui-sommes-nous/politique-financiere-responsable

Information auprès des prestataires de gestion

Par ailleurs, afin de s'assurer du déploiement homogène de son approche sur les encours valeurs mobilières gérées en direct, les sociétés de gestion délégataires signent une convention ESG spécifique précisant les attendus en matière de gestion ESG. Cette convention est accompagnée de communications et livraisons trimestrielles de listes de valeurs à exclure, sous surveillance et admissibles qui viennent compléter les approches des gérants.

Est également transmise la documentation publique : Charte ISR, politique de vote ….

1.c. LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNES EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET DE L'ARTICLE 9 DE SFDR, ET LA PART GLOBALE, EN POURCENTAGE, DES ENCOURS SOUS GESTION PRENANT EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LE MONTANT TOTAL DES ENCOURS GERES PAR L'ENTITE

Le Groupe AGRICA, en qualité d'assureur, ne dispose pas de produits classés articles 8 ou 9 au sens du règlement SFDR.

Toutefois le Groupe a initié fin 2021, pour action en 2022, un référencement de ces investissements par catégorie de fonds articles 6, 8, et 9 au sens du règlement SFDR, avec l'objectif d'inviter les acteurs article 6 à devenir article 8 ou 9 en raison de l'intégration de caractéristiques ou d'objectifs ESG et Climat dans leur fonds et ce, quelle que soit la classe d'actifs.

Si toutes les classes d'actifs font l'objet d'un suivi ESG, 100% des encours en valeurs mobilières gérés à travers des fonds dédiés ou mandats le sont selon l'approche propriétaire ESG du Groupe AGRICA.

1.d. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DECISION POUR L'ATTRIBUTION DE NOUVEAUX MANDATS DE GESTION

Le Groupe AGRICA vise à intégrer dans sa procédure d'appel d'offres de gestion d'actifs une section visant le suivi de sa Charte ISR. Toutefois, dès à présent, toutes les sociétés de gestion gérant des investissements pour le compte du Groupe ou de ses institutions signent une convention pour la gestion des valeurs mobilières en direct. Et par extension, toute nouvelle société de gestion serait, comme les sociétés de gestion délégataires existantes, invitée à signer « la convention relative au déploiement de la charte ISR du Groupe AGRICA d'octobre 2018 ». Cette convention permet d'assurer contractuellement le suivi de la démarche du Groupe en y précisant les principes et règles de déploiement.

1.e. ADHESION DE L'ENTITE, OU DE CERTAINS PRODUITS FINANCIERS, A UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITERES ESG

Le Groupe AGRICA, organisme de protection sociale paritaire au service des entreprises et des salariés du monde agricole,a adopté, dès 2006, une démarche d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Portée par les instances dirigeantes du Groupe, notre stratégie d'investissement, revue en 2018 dans la Charte ISR, nous permet de réaffirmer les valeurs et les engagements du Groupe en y associant continuellement nos parties prenantes.
Par ailleurs, le Groupe AGRICA entend rappeler son engagement auprès de ses clients et des acteurs de place en diffusant sa Charte ISR et en participant activement aux initiatives qui favorisent la diffusion de bonnes pratiques.

Le Groupe AGRICA est :

- Signataire depuis octobre 2018 des Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU (UN PRI) et ce, afin de s'inscrire dans une démarche collaborative, de transparence et de reporting régulier sur l'intégration des facteurs ESG et climatiques dans ses investissements. Chaque année, le Groupe AGRICA publie son rapport PRI (le premier sur la base de ses investissements 2019),

- Membre de l'Association Française des Investisseurs Institutionnels (AF2I) dont l'un des objectifs est de définir et normer les meilleures pratiques pour les investisseurs institutionnels sur les techniques de gestion, les marchés et les instruments financiers (http://www.af2i.org/investisseurs-institutionnels/ af2i-af2i.html),
- Membre actif de l'Association Française de la Gestion financière (AFG
- Pilote du groupe de travail ISR de la fédération Agirc-Arrco, régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé,
- Membre du CTIP.

Par ailleurs, la démarche active du Groupe est reconnue :

- Dès 2009, le Groupe reçoit le prix de l'investisseur responsable,
- Il obtient chaque année le Label « Transparence de la gestion financière », décerné par l'Agefi,
- Il a été récompensé lors des Argus de l'innovation en 2010 et des Argus d'Or en 2011 pour ses initiatives en matière de développement durable, innovation managériale et management des ressources humaines,
- Par ailleurs, le Groupe AGRICA a remporté, en 2019, le MSCI European Property Investment Award de la meilleure performance dans la catégorie Fonds équilibrés sur le marché français. Cette distinction souligne les performances des investissements immobiliers du Groupe notamment sur les critères du rendement locatif et de la croissance en capital, dans le respect des critères ESG.

2. INFORMATIONS SUR LES RESSOURCES INTERNES DEPLOYEES PAR L'ENTITE*

Le Groupe AGRICA, à travers la signature de sa charte ISR, a souhaité sensibiliser et impliquer l'ensemble des acteurs internes et externes de la gestion d'actifs à la prise en compte des enjeux ESG.

2.a. DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIERES, HUMAINES ET TECHNIQUES DEDIEES A LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT EN LES RAPPORTANT AUX ENCOURS TOTAUX GERES OU DETENUS PAR L'ENTITE

L'implication du Groupe AGRICA se traduit directement dans son activité à travers l'intégration des enjeux ESG et Climat dans l'ensemble de sa gestion d'actifs cotés ou non cotés (actions, obligations, monétaire, private equity, immobilier et forêt) sous des modalités adaptées. Cette intégration est à la fois assurée :

- **Directement, par les équipes spécialisées du Groupe (en immobilier, forêt, private equity) et sa société de gestion interne AGRICA ÉPARGNE qui assure** le référencement, le déploiement et le suivi de la démarche ISR sur la gestion en valeurs mobilières cotées.
- **Indirectement, en veillant à ce que les sociétés de gestion délégatrices** appliquent la convention ISR qu'elles ont signée relative au déploiement de la Charte ISR du Groupe et mettent en place les ressources nécessaires en interne.

Actuellement, 15 personnes concernées par les sujets ESG - ramenées à 4 personnes en équivalent temps plein - collaborent à l'intégration des enjeux ESG dans la stratégie d'investissement au sein du Groupe AGRICA et de sa société de gestion interne AGRICA ÉPARGNE.

Le budget mobilisé dans le cadre de l'approche ESG et climat en 2021 s'est établi à environ 917 000 € (équipe, recherches, labels, plateforme informatique dédiée) dont 42 % consacrés à la donnée ESG au sens de son acquisition et du coût des outils d'exploitation.

Le Groupe AGRICA a recours, notamment via sa société de gestion AGRICA ÉPARGNE, a des prestataires et fournisseurs de données afin d'accéder aux notations de 5 000 à 11 000 émetteurs selon les lignes de recherches et classe d'actifs :

Moody's ESG, Bloomberg, Urgewald, MSCI, Proxinvest, Deloitte, ISS.

2.b. Actions menees en vue d'un renforcement des capacites internes de l'entite

En vue de renforcer les capacités internes de l'entité, le Groupe AGRICA a mené, en 2021, différentes actions soit en direct soit avec sa société de gestion interne AGRICA ÉPARGNE, tant sur le plan de la formation, du renforcement des équipes, de la recherche de nouveaux partenaires de données ESG, que sur le plan de la participation à des groupes de travail ou le lancement et la transformation de produits.

Ainsi on peut noter :

- le renforcement de son expertise avec le recrutement au sein d'AGRICA ÉPARGNE de la directrice de la stratégie de l'investissement responsable bénéficiant d'une expertise de près de 20 ans sur ces enjeux ESG et Climat à la fois à travers une carrière au sein de la direction de l'agence de notation Vigéo Eiris et une expérience en cabinet de conseil,
- la consultation des agences ESG et Climat de la place afin d'identifier les nouvelles ressources disponibles pour accompagner au mieux dans la mise en œuvre des nouvelles règlementations européennes et françaises (suivi des températures des investissements, suivi des risques physiques, indicateurs PAI, états des données sur la biodiversité…),
- la participation aux travaux de place avec l'AFG sur le décret de l'article 29 de la loi énergie climat,
- le développement de l'accès à l'expertise de nouveaux partenaires comme Deloitte ou Proxinvest,
- la mise en place d'ateliers d'amélioration des stratégies auprès de la direction financière et des commissions de placements,
- la proposition d'enrichir le programme de formations administrateurs de deux sessions exclusivement consacrées aux enjeux ESG et Climat,
- le développement des investissements, notamment dans le fonds article 8, Agrica Epargne Euro Responsable, fonds significativement engagé sur le plan ISR, le FCPE fonds nourricier du Fonds Agrica Epargne Euro Responsable afin de permettre l'accès à ce fonds aux épargnants ou la transformation de la gamme des FCPE d'AGRICA EPARGNE en fonds de partage,
- la poursuite et le renforcement des due diligence ESG en multigestion sur les encours au 31 décembre en stock et en flux,
- le renforcement de son reporting et la contractualisation de conventions ESG avec les sociétés de gestion délégataires des mandats et fonds dédiés.

3. Informations sur la maniere dont les criteres ESG sont pris en compte au niveau de la gouvernance de l'entite

3.a. Connaissances, competences et experience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matiere de prise de decisions relatives a l'integration des criteres ESG dans la politique et la strategie d'investissement de l'entite

En 2018, le Groupe s'est doté d'un Comité ISR, animé par AGRICA ÉPARGNE, auquel participent des membres du Comité de Direction du Groupe AGRICA ainsi que des membres de la Direction Financière. Ce comité, qui s'est réuni en 2021 au moins trimestriellement, suit les investissements sur le plan ESG, dialogue sur l'ensemble des sujets ESG, est tenu informé des évolutions réglementaires et actions à mener pour décision au niveau du Groupe.
Sensibilisées à travers différentes initiatives (formations, conférences…), nos parties prenantes (collaborateurs, clients, bénéficiaires, prestataires, sociétés de gestion...) sont invitées à prendre une part active à la démarche ISR du Groupe soit par ses actions soit par celles de sa filiale AGRICA EPARGNE.

3.b. Inclusion, conformement a l'article 5d de SFDR, dans les politiques de remuneration, des informations sur la maniere dont ces politiques sont adaptees a l'integration des risques en matiere de durabilite, comprenant des precisions sur les criteres d'adossement de la politique de remuneration a des indicateurs de performance

Les équipes du Groupe intègrent, par classes d'actifs, des approches ESG adaptées.

Ainsi, lors des entretiens annuels prévus dans le cadre de la politique de rémunération, l'aspect ESG est pris en compte notamment de manière intégrée et qualitative dans le cadre du bon suivi de la stratégie d'investissement.

Toutefois, le Groupe mène une réflexion visant à formaliser des indicateurs de performance spécifiques dans les politiques de rémunération.

3.c. Integration des criteres ESG dans le reglement interne du Conseil d'administration ou de surveillance de l'entite

Le conseil de surveillance des placements et le Conseil d'administration ont accès à un suivi des enjeux de durabilité. Toutefois, dans le cadre de son processus d'amélioration, le Groupe travaille actuellement à formaliser l'intégration de critères ESG dans le règlement interne du Conseil d'administration ou de surveillance de l'entité.

4. Informations sur la strategie d'engagement avec les emetteurs ou les societes de gestion et sa mise en œuvre

4.a. Perimetre des entreprises concernees par la strategie d'engagement

Le Groupe AGRICA a mis en place deux dispositifs pour informer ses partenaires en matière de politique de vote et d'engagement :

- la diffusion de sa politique de vote auprès des sociétés de gestion délégataires, pour la gestion en actions,
- la signature de conventions ESG, sur 100 % des investissements en valeurs mobilières, gestion en direct (fonds dédiés ou mandats), afin d'inviter l'ensemble des sociétés de gestion délégataires à mettre en place une politique d'engagement avec les émetteurs le nécessitant et à transmettre leur rapport d'engagement et de vote afin de vérifier l'effectivité des initiatives.

4.b. Presentation de la politique de vote

L'exercice des droits de vote lors des assemblées générales des actionnaires constitue un acte de gestion fondamental tant sur le plan financier qu'extra-financier pour tout actionnaire responsable. La politique de vote du Groupe AGRICA s'attache à défendre au mieux ses droits d'investisseur et à promouvoir la valorisation à long terme des investissements. Dans ce cadre, le Groupe encourage la diffusion des meilleures pratiques, notamment en termes de prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le Groupe AGRICA estime en effet, que cette démarche - qui s'inscrit dans sa charte ISR - est la plus à-même de permettre aux entreprises dans lesquelles il est investi, un développement durable, gage de pérennité et de performance financière sur le long terme.

Grâce à l'outil concret que représentent les droits de vote, le Groupe AGRICA entend donc inciter les entreprises à une meilleure prise en compte des risques extra-financiers. Il est ainsi apprécié que chaque entreprise rende public un rapport permettant de suivre ses progrès sur les enjeux extra-financiers et en matière de réduction de son empreinte carbone. Cette préoccupation se retrouve à différents niveaux de la gestion de l'entreprise : gestion des effectifs et des instances dirigeantes (comité exécutif et conseil d'administration), politique d'investissements, rémunération des dirigeants, protection des droits minoritaires.

Dans cet esprit, la politique de vote du Groupe AGRICA est fondée sur les principes suivants, au regard des différents types de résolution proposés aux actionnaires :

- approbation des comptes et de la gestion (intégrité de la gestion, de la gouvernance et de l'information financière et extra-financière),

- affectation du résultat, gestion des fonds propres et opérations en capital (distribution responsable et investissement de long terme),
- Conseil d'administration ou de surveillance (compétence et indépendance du conseil, diversité et séparation des pouvoirs),
- rémunération des dirigeants et association des salariés (transparence, cohérence et équité des rémunérations assurant cohésion sociale et association des salariés),
- modifications statutaires et droits des actionnaires (respect des droits des actionnaires),
- résolutions externes (prise en compte du dialogue entre la société et les actionnaires, amélioration des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance).

Les situations et résolutions qui ne seraient pas décrites dans le présent document seront traitées conformément à l'esprit des principes définis ci-dessus par le Groupe AGRICA.

Le Groupe pourra réviser chaque année sa politique de vote afin de tenir compte des derniers développements réglementaires, de l'évolution des pratiques en matière de gouvernance en France et dans le monde ainsi que des échanges avec les émetteurs et les investisseurs.

Organisation de l'exercice des droits de vote :

Le Groupe AGRICA est principalement exposé aux placements actions sur :

- la gestion de fonds dédiés actions,

- la gestion par AGRICA ÉPARGNE de fonds de fonds actions pour le compte des institutions du Groupe AGRICA.

Pour les fonds dédiés, le Groupe AGRICA demande aux gérants délégataires que l'exercice des droits de vote soit réalisé conformément à la présente politique et concerne l'ensemble des sociétés détenues par le fonds au moment de l'annonce de l'assemblée générale.

S'agissant de la gestion des fonds de fonds réalisée par AGRICA ÉPARGNE, celle-ci s'effectue au travers d'OPC (multigestion). Les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dans lesquels AGRICA ÉPARGNE investit sont alors exercés par la société de gestion en charge de l'OPC concerné selon la politique de vote établie par cette dernière. Les informations liées à ces politiques de vote sont suivies par AGRICA ÉPARGNE dans le cadre de son activité de sélection de fonds.

La politique de vote du Groupe AGRICA est en ligne sur le site web du Groupe AGRICA à l'adresse suivante :

https://statics.groupagrica.com/agriprev/public/2022-02/Politique%20de%20vote%202020_Groupe%20AGRICA_VF_0.pdf

4.c. BILAN DE LA STRATEGIE D'ENGAGEMENT

Les sociétés de gestion délégataires ont pour mission de réaliser des actions d'engagement sur les investissements en gestion déléguée.

A ce stade, les rapports d'engagement sont consolidés au niveau des sociétés de gestion et ne permettent pas de reporter le détail en fonction des investissements.

Toutefois, les sociétés de gestion délégatrices tendent à mener des actions sur les trois piliers ESG dans le cadre d'actions individuelles ou collectives.

Les thématiques privilégiées ont été :

- la transition vers une économie bas carbone ;
- la préservation du capital naturel (protection des écosystèmes et lutte contre le déclin de la biodiversité) ;
- la cohésion sociale à travers la protection des salariés directs et indirects et la promotion des droits humains ;
- la transparence des indicateurs ESG ;
- la gestion des conséquences de la crise sanitaire ;
- la responsabilité client, produit et sociétale ;
- la mise en place de pratiques de gouvernance solides promouvant le développement durable ;
- la rémunération des dirigeants ;
- l'exercice accru du droit de vote et une gouvernance d'entreprise renforcée.

4.d. Bilan de la politique de vote

Les sociétés de gestion délégataires ont pour mission d'exercer les droits de votes aux assemblées générales sur les investissements en gestion déléguée.

Les sociétés de gestion votent en moyenne à plus de 97 % dans les assemblées générales et émettent des votes « contre » entre 5 et 23 % des résolutions. Les votes « contre » se concentrent pour la majorité sur 3 thématiques : les rémunérations des dirigeants, les opérations financières et fusions ou la nomination des administrateurs.

4.e. Decisions prises en matiere de strategie d'investissement, notamment en matiere de desengagement sectoriel

La stratégie d'investissement du Groupe AGRICA intègre dans toutes ses dimensions (investissements, votes et engagements) les dimensions ESG et climat, et vise également à la fois des désengagements sectoriels et thématiques.

Deux approches de désengagement couvrent les aspects climatiques et se veulent fermes mais aussi progressives et incitatrices de façon à soutenir les entreprises volontaires vers la transition de leurs activités et à accompagner la transition sociale nécessaire. Elles portent sur le charbon thermique et les émetteurs carbone intensifs :

- **le désengagement progressif des émetteurs impliqués dans le charbon thermique**. L'élimination progressive du charbon est nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. L'objectif est de s'inscrire dans les recommandations de sortie du charbon thermique d'ici 2030 pour l'OCDE et 2040 pour le reste du monde.
- **le désengagement progressif des émetteurs à l'empreinte carbone critique,** tous secteurs confondus, et ne témoignant pas d'une stratégie de transition énergétique. L'objectif est de contribuer à la trajectoire de neutralité carbone de l'Union Européenne d'ici 2050.

Une troisième couvre le désengagement des investissements dans des entreprises impliquées dans la production, le stockage ou le transport de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions dans le cadre des conventions d'Ottawa (1997) et d'Oslo (2008).

5. Informations sur la strategie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du rechauffement climatique fixes dans l'accord de Paris susmentionne, conformement aux dispositions de l'accord de Paris

5.a. Horizon 2030-2050

2015 Accord de Paris

2017 1ère empreinte carbone des investissements

2018 Charte ESG et climat du Groupe et mise en place d'un audit climat externe annuel

2019 1er rapport PRI

2020 Définition et mise en œuvre d'une stratégie Charbon thermique et émetteurs carbone intensif avec liste d'exclusion et de surveillance

2021 Signature des conventions avec l'ensemble des sociétés de gestion délégatrices

Le changement climatique représente un risque systémique et nous sommes convaincus qu'en qualité d'investisseur de long terme, le Groupe AGRICA a un rôle à jouer pour contribuer à la transition vers une économie bas carbone et au respect de l'Accord de Paris.

Le Groupe AGRICA a fait le choix, dès 2008, d'avoir une stratégie intégrant les enjeux Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance dans son processus d'investissement.

C'est ainsi que les enjeux environnementaux, dont certains sur la thématique du climat, ont été au cœur de la stratégie d'investisseur responsable du Groupe dès le début de son déploiement. Ces enjeux ont ensuite fait l'objet d'une attention plus particulière après la COP 21 et les nouvelles règlementations qui l'ont suivie sur le plan français, européen et international.

Ainsi dès 2008, ont été retenus les enjeux suivants :

Pour les actifs en valeurs mobilières hors souverain, ce sont 12 enjeux environnementaux analysés à partir de plus de 150 indicateurs :

Environnement	Gestion du risque lié à l'intégration des facteurs environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement
Environnement	Identification et management du risque lié à la stratégie environnementale et éco-conception dans les activités de l'entreprise
Environnement	Gestion du risque de pollution
Environnement	Intégration de l'enjeu d'une offre de produits et services verts
Environnement	Prévention du risque d'atteinte à la biodiversité
Environnement	Identification des risques et maîtrise des impacts sur l'eau
Environnement	Gestion de l'enjeu des consommations d'énergie et réduction des émissions polluantes
Environnement	Identification et management du risque des impacts sur l'air de l'activité
Environnement	Maîtrise et amélioration de l'enjeu de la gestion des déchets
Environnement	Maîtrise des risques liés aux niveaux de pollution locale (nuisance sonore, vibration etc.)
Environnement	Maîtrise des impacts liés à la distribution/au transport
Environnement	Maîtrise des impacts liés à l'utilisation et à l'élimination du produit ou du service

Pour les actifs en valeurs mobilières émetteurs souverains, 6 enjeux analysés avec plus de 50 indicateurs :

Environnement	Participation aux conventions environnementales internationales
Environnement	Atténuation et adaptation au changement climatique
Environnement	Réduction des émissions atmosphériques
Environnement	Protection des ressources en eau
Environnement	Protection de la biodiversité
Environnement	Transition vers une croissance écologique

Afin d'aller plus loin et témoignant de la volonté du Groupe de s'inscrire dans les objectifs de l'Accord de Paris, ce dernier a formalisé son ambition dans sa Charte ISR en 2018 (accessible sur le site du Groupe).

Cette Charte couvrant les engagements du Groupe sur le plan des enjeux ESG et Climat a fait l'objet d'un déploiement progressif sur l'ensemble des classes d'actifs durant la période 2019-2021 et a permis la mise en place d'une approche climat plus quantitative, avec le suivi de nouveaux indicateurs relatifs aux émissions carbone, au suivi de la stratégie de transition énergétique et à l'implication dans le charbon thermique.

Climat	Implication dans le charbon thermique
Climat	Empreinte Carbone scope 1 & 2[1]

[1] OBSERVATIONS :

Il s'agit ici de définir les sources d'émissions qui vont être prises en compte dans le bilan, lesquelles figurent dans le lien qui suit : *https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/bilan%2Bges%2Borganisation/siGras/1*

Le périmètre opérationnel correspond aux catégories et postes d'émissions liées aux activités du périmètre organisationnel. Les principales normes et méthodes internationales définissent 3 catégories d'émissions (scopes) :

- ***Émissions directes de GES (ou SCOPE 1)*** : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses…

En 2020-2021, ces indicateurs ont été accompagnés par une nouvelle approche visant plus particulièrement les émetteurs carbones intensifs. Le Groupe poursuivant ainsi son engagement sur les enjeux climatiques et l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) en ligne avec l'Accord de Paris.

Cette nouvelle approche complémentaire s'est inscrite à travers deux stratégies se voulant à la fois :

- **complémentaire** à l'approche ESG,

- **constructive** avec l'accompagnement sous surveillance des acteurs démontrant des efforts en termes de transition énergétique,

- **exclusive** pour des acteurs restant volontairement en marge des enjeux climats et de transition,

- **étendue** en n'étant pas limitée uniquement aux acteurs impliqués dans le charbon ou aux énergies fossiles mais en s'intéressant, tous secteurs confondus, aux émetteurs carbone intensifs supérieurs à 10 millions de tonnes de CO2 équivalent :

■ **la stratégie Carbone** : le Groupe exclut de ses investissements les émetteurs à l'empreinte carbone critique et ne témoignant pas d'une stratégie de transition énergétique. De plus, il mettra sous surveillance les émetteurs en phase d'amorçage d'une stratégie de transition énergétique. L'objectif est de contribuer à la trajectoire de neutralité carbone de l'Union Européenne d'ici 2050 et d'encourager les acteurs à s'inscrire dans la transition énergétique de façon constructive et efficace.

■ **la stratégie charbon thermique** : le Groupe exclut de ses investissements les émetteurs qui réalisent plus de 20 % de leurs activités dans l'extraction ou la production énergétique liée au charbon thermique et ne témoignant pas d'une stratégie de transition énergétique, en informant les émetteurs concernés. Également, le Groupe mettra sous surveillance les émetteurs en phase d'amorçage d'une stratégie de transition énergétique. Cette approche s'inscrivant dans les recommandations de sortie progressive du charbon thermique d'ici 2030 pour l'OCDE et 2040 pour le reste du monde.

Enfin, le Groupe a ouvert, fin 2021, une nouvelle phase d'amélioration de sa stratégie en ligne avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Cette nouvelle phase, qui se poursuivra sur 2022, vise un nouveau volet d'évolution de sa stratégie climat avec de nouveaux objectifs chiffrés à 2030 qui seront revus tous les 5 ans jusqu'à horizon 2050 et accompagnés, le cas échéant, de mesures de compensation carbone.

Cette approche se traduira par des indicateurs complémentaires tant en empreinte carbone qu'en termes de scénario de température pour faciliter le pilotage, le partage d'objectifs et la pédagogie autour de la stratégie.

Ce nouveau volet portera également sur le renforcement de son approche sectorielle climat et notamment sur les stratégies visant :

- la sortie du charbon thermique à horizon 2030 pour l'OCDE et 2040 hors OCDE,
- la réduction des énergies non conventionnelles, notamment, sable et schiste bitumineux.

- ***Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2)*** : émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.

[2] ***Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3)*** : les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestion des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions…

(1) Il importe d'observer que ces deux derniers sous-ensembles s'inscrivent dans le cadre de notre approche climat visant à soutenir l'Accord de Paris et l'objectif de neutralité carbone Européen d'ici 2050 ; AGRICA a souhaité diminuer ainsi son exposition au risque climatique.

(2) Dans le cadre de la gestion en direct, si une entreprise était présente en portefeuille, le gérant s'engage dans un délai de 6 mois à la sortir sans évolution de la performance de cette dernière.

5.b. LA QUANTIFICATION DES RESULTATS DE L'APPROCHE CLIMAT

Depuis 2017, le Groupe renforce son approche climat sur les investissements en valeurs mobilières, dans un premier temps, puis en l'étendant progressivement sur l'ensemble des classes d'actifs avec des approches différenciées en processus constant d'amélioration.

Comme chaque année, le Groupe a analysé les résultats de l'approche ESG & Climat de son portefeuille valeurs mobilières au 31/12/2021.

Dans cette section, seront présentés les résultats en termes de climat sur la partie valeurs mobilières mais aussi les exemples de démarches complémentaires initiées par le Groupe.

Dans un souci de transparence, le Groupe AGRICA a mandaté Moody's ESG (ex Vigeo Eiris), agence indépendante d'évaluation des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, afin de procéder à une étude externe de la performance ESG & Climat de son portefeuille valeurs mobilières au 31/12/2021.

Cette approche se décline sur les différentes classes d'actifs avec des indicateurs de suivi.

5.b.i. LES INVESTISSEMENTS EN VALEUR MOBILIERE

L'audit réalisé par Moody's sur les aspects climatiques a porté sur les 8,2 Md€.

Sur cet encours, 6,1 Md€* sont des investissements en valeurs mobilières directes analysables (actions et obligations d'entreprises, de collectivités, des Etats et des établissements supra nationaux) dont 95 % ont pu être analysés à partir de données disponibles.

Ces encours sont répartis en 2 portefeuilles en raison des méthodologies très différentes :

- Le portefeuille entreprises et parapubliques qui regroupe les entreprises, les collectivités, et les établissements supra nationaux,
- Le portefeuille souverain qui regroupe les émissions obligataires réalisées par les Etats.

**Un certain nombre d'instruments notamment dérivés, fonds en capital risque, fonds immobilier, instrument de trésorerie et fonds de fonds ont été exclus de l'évaluation.*

Dans la continuité des années précédentes, les résultats porteront sur les émissions carbone, dans un premier temps, puis, dans un second temps, sur la performance de transition énergétique et l'implication dans les énergies fossiles.

(a) L'EMPREINTE CARBONE

- **LE PORTEFEUILLE EMETTEURS ENTREPRISES ET PARAPUBLIQUES AFFICHE UNE EMPREINTE EN AMELIORATION**

Ainsi, à fin 2021 l'analyse du portefeuille entreprises et parapubliques aura présenté une empreinte carbone en diminution sous l'effet des politiques mises en place tant en termes d'émission financée totale que par émissions pour un million d'euros investi, en comparaison à 2017 et en comparaison à 2020 :

- **L'empreinte carbone moyenne pondérée** du portefeuille du Groupe AGRICA est stable de grade «C» sur l'échelle de Moody's ESG (ex-agence Vigéo Eiris) qui va de A (modérée) à D (intense).

  Cette empreinte carbone moyenne pondérée correspond à la somme des émissions (scope 1 & 2) des entreprises du portefeuille, pondérée par leur poids au sein du portefeuille.

- **Les émissions financées en tonne de CO2 équivalent par million d'euros investi,** attribuées à l'investisseur en fonction de sa prise de participation capitalistique dans chacune des entreprises du portefeuille, s'établit à 64,56 soit une baisse **de -44 % par rapport à 2017.**

LE PORTEFEUILLE EMETTEURS SOUVERAINS AFFICHE UNE EMPREINTE STABLE

- L'empreinte carbone moyenne pondérée du portefeuille est stable de grade «C», sur l'échelle de Vigeo Eiris, qui va de A (modérée) à D (intense).

(b) LA MESURE DE LA PERFORMANCE DE TRANSITION ENERGETIQUE

LE PORTEFEUILLE EMETTEURS ENTREPRISES ET PARAPUBLIQUES AFFICHE UNE PERFORMANCE EN PROGRESSION

- **La performance de stratégie de transition énergétique du portefeuille entreprises et supra nationaux** affiche **une performance en progression à présent « avancée » (contre « robuste » en 2020)**, démontrant, depuis 2017, des investissements orientés vers des entreprises qui en moyenne améliorent leur stratégie afin de réduire l'impact de leurs activités sur le changement climatique.

A cet égard, il est intéressant de faire observer que :

- 21 % des investissements du Groupe AGRICA portent sur des entreprises dont au moins 20 % des revenus sont générés par une offre de biens et de services verts,
- 6,1 % des encours investis portent sur des entreprises qui tirent 20 % ou plus de leurs revenus d'activités liées aux énergies fossiles, soit une exposition en diminution de plus de 20 % entre 2019 et 2021.
- **L'exposition aux entreprises ayant plus de 20% de leur chiffre d'affaires dans les énergies fossiles** a diminué de plus de 35 % entre 2019 et 2021

Comme en 2020, **0 % des encours investis portent sur des entreprises qui tirent 20 % ou plus de leurs revenus d'activités d'extraction du charbon ou de la production d'électricité** issue du charbon thermique, soit un résultat stable.

LE PORTEFEUILLE DES EMETTEURS SOUVERAINS PRESENTE UNE PERFORMANCE STABLE ET AVANCEE

En ce qui concerne la stratégie de transition énergétique des émetteurs souverains, le portefeuille affiche une performance stable à « avancée ».

À noter également que l'ensemble des pays investis ont ratifié l'Accord de Paris sur le climat.

5.b.ii. AUTRES APPROCHES COMPLEMENTAIRES SUIVIES

(a) INVESTISSEMENTS EN FONDS OUVERT

Le Groupe AGRICA réalise également des investissements en fonds de valeurs mobilières cotées qui, au 31 décembre 2021, étaient tous article 8 et fonds significativement engagés selon la doctrine de l'AMF de mars 2020.
Dans le cadre de ces investissements, le Groupe AGRICA a poursuivi son soutien à des initiatives ciblées en tant qu'investisseur de référence comme pour:

- la **SICAV Terroirs et Avenir**. Cette Sicav labellisée ISR, vise à développer les investissements à caractère social et à améliorer les conditions de travail et les conditions de vie des familles du monde agricole et assurer la bonne viabilité des exploitations agricoles : tels sont les engagements que doivent démontrer les sociétés constituant le portefeuille de ce nouveau support financier qui vient encore renforcer la politique d'investissement responsable du Groupe.
- la création du fonds **Agrica Epargne Euro Responsable**. Ce fonds d'investissement responsable significativement engagé et de partage, vise à offrir aux investisseurs une performance financière durable en investissant sur des entreprises respectueuses des enjeux ESG et Climat, favorisant les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et/ou offrant des solutions sur les thèmes de la santé et de l'environnement. De plus, grâce à sa composante fonds de partage, il vise une contribution sociétale ciblée et immédiatement tangible sur le plan local en reversant 10 % des frais de gestion à deux organisations tournées vers l'accès à la santé pour tous et la lutte contre les conséquences de maladies neurodégénératives, cancers et accidents : Siel Bleu et Clinatec.

L'association Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées par la maladie ou les accidents grâce à l'activité physique.

Le fonds de dotation de Clinatec finance le développement de nouvelles technologies contre les maladies neurodégénératives telles que Parkinson, Alzheimer…

(b) INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DE FONDS DE FONDS

Cette classe d'actifs, confiée à AGRICA ÉPARGNE, société de gestion interne, filiale à 100 % du Groupe, intègre la dimension Environnementale, Sociale et de bonne Gouvernance (ESG) dans le processus de sélection et de suivi de fonds via une analyse en stock et une analyse en flux réalisées au fil de l'eau, avant une éventuelle souscription.

L'analyse en stock est établie à partir d'une due diligence propriétaire adressée une fois par an aux gérants sur les encours au 31/12 /N-1. **Elle interroge et ouvre le dialogue sur les pratiques ESG et notamment climat au niveau de la société de gestion et du fonds investi**. Les 68 questions qui la composent, portent sur l'adhésion aux PRI, aux stratégies ESG et Climat en passant par le reporting produits. Il est également demandé d'apporter des précisions sur l'exercice des droits de vote (définition d'une politique de vote, application de celle-ci et exercice des votes). **29 questions portent, notamment, sur la stratégie climat dans le processus investissement, d'engagement et de vote.**

L'analyse est complétée par une transparisation des portefeuilles avec l'application de la méthodologie propriétaire ESG et Climat.

Cette approche nous permet ainsi, même si nous ne pouvons pas imposer notre méthodologie à des fonds ouverts, d'être vigilants et soucieux de la problématique et de mener des actions de sensibilisation, de réduction d'exposition, de sortie et de dialogue auprès de nos partenaires.

Cette méthodologie fait également l'objet du processus d'amélioration continue.

Pour les investissements à fin 2021, des due diligences ESG et Climat, ont été menées sur le stock soit pour 49 fonds de 33 sociétés de gestion.

On peut notamment noter que :

- **75 %** des encours sont investis dans des fonds ayant **une stratégie climat au niveau du fonds,**
- **37 %** des encours sont investis dans des fonds qui calculent **l'empreinte carbone** et **46 % l'intensité carbone,**
- **14 %** des encours sont investis dans des fonds intégrant un scénario de température sur leur portefeuille (2 % des fonds).

Cette approche invite les acteurs à prendre en compte les enjeux ESG et Climat.

(c) INVESTISSEMENTS EN FONDS DE PRIVATE EQUITY, DETTE PRIVÉE ET INFRASTRUCTURES

Le Groupe AGRICA est présent sur cette classe d'actifs à hauteur de 3 % et de façon très diversifiée.

Cette classe d'actifs permet également au Groupe AGRICA d'investir, dans le respect du principe de la personne prudente, selon des thèmes auxquels il est particulièrement sensible :

- secteurs agricole et péri-agricole,
- santé,
- silver économie

Les fonds de Private Equity, investis historiquement, tendent à réaliser un suivi ESG et Climat même si cet aspect n'était pas identifié au lancement du produit et nous les encourageons dans cette pratique.
Concernant les nouveaux investissements, nous privilégions un échange sur ces enjeux ESG et Climat et travaillons au renforcement de l'approche. C'est dans ce cadre que le Groupe a par exemple pris part à :

- L'initiative GRECO, avec l'objectif de permettre aux plus petites entreprises de prendre part à la finance verte. En effet, le fonds de dettes de place à l'échelle européenne GRECO I (Green Credit Continuum Fund) - aux côtés de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) - vise le développement des green bonds sur le segment des petites et moyennes entreprises qui n'avaient jusqu'alors pas accès à ce marché.

  La sélection se faisant sur trois critères : la nature de l'émetteur (en prenant en compte sa notation ESG), le niveau de transparence du titre vert émis et la qualité verte des projets financés qui devront correspondre à la taxonomie mise en place par l'Union Européenne.

- Au FPCI SWEN Impact Fund for Transition : le fonds investi en direct dans la méthanisation, l'hydrogène renouvelable ainsi que les infrastructures d'avitaillement en gaz et GNL pour le secteur des transports maritimes et terrestres.
  Développées en co-investissement avec les agriculteurs, ces unités répondent à la nécessité de produire des énergies renouvelables dans les territoires tout en contribuant à l'économie et l'emploi local. Elles permettent de valoriser les déchets agricoles pour les transformer en gaz renouvelable et en engrais (le digestat) utilisable par les agriculteurs. Ces projets qui favorisent l'économie circulaire, notamment en valorisant les déchets sous-exploités, permettent également d'apporter un complément de revenu non négligeable aux agriculteurs. Une fois le gaz produit, celui-ci est injecté dans le réseau de gaz naturel, ce qui le met à la portée de tous les consommateurs.

(d) PATRIMOINE IMMOBILIER ET FORÊTS

Le patrimoine immobilier et forestier du Groupe AGRICA représente une valeur totale de 731 millions d'euros et fait l'objet d'une gestion responsable.

Dans le cadre de son approche globale, le Groupe AGRICA vise à gérer son actif forestier de façon durable et en tenant compte des risques physiques. Les conditions climatiques extrêmes connues ces dernières années ont généré de multiples crises sanitaires en forêt pouvant prendre la forme d'une importante prolifération de parasites, insectes et champignons qui provoquent de sérieux dépérissements dans les peuplements. Ainsi, les effets conjugués des printemps et des étés, depuis 2018, exceptionnellement chauds et secs ont entraîné une prolifération de scolytes dans les pessières (forêts d'épicéa).

Afin de tenir compte de ces aspects, le Groupe mène une gestion de ces forêts qui s'effectue :

- Dans le cadre de la certification PEFC dont l'objectif est de promouvoir la gestion durable des forêts à travers :

  - le respect et le maintien de sa biodiversité,
  - le respect des sols et des eaux,
  - le bon état sanitaire et son renouvellement,
  - une contribution au besoin de la société : ressource en bois, puits de carbone, lieu de promenade et de loisirs !

  C'est dans ce cadre que le Groupe AGRICA a fait l'acquisition d'une nouvelle forêt en 2020.

- **Avec la sélection d'un gestionnaire de forêts engagé**. En effet, notre approche s'inscrit aussi dans notre collaboration avec notre gestionnaire de forêts afin qu'il déploie une démarche de gestion durable. La Société Forestière (filiale de la Caisse des Dépôts) qui nous accompagne, participe de cette démarche et prend part activement à différentes initiatives : membre fondateur de RMT AFORCE (Adaptation des forêts au changement climatique), membre du projet NOMADE (Nouvelles Méthodes d'Acclimatation Des Essences forestières, 2013), membre du projet MACCLIF (Prise en compte des Mesures d'Adaptation au Changement Climatique par les gestionnaires forestiers, 2017), membre du projet PILOTE coordonné par la Mission Gestion de la Végétation en Forêt, membre fondateur du Club Carbone Forêts Bois).

La gestion de nos immeubles s'inscrit également en ligne avec notre politique de développement durable.

En effet :

- Pour tout investissement futur, un scoring de l'actif ciblé est établi selon différents critères. Un des critères de sélection pris en compte est le Développement Durable décliné sous la forme de labels ou certifications de construction ou d'exploitation. Les labels ou certifications les plus courants sont HQE (France), BREEEAM (UK) ou LEED (US).

  En 2019, AGRICA a acquis un premier actif labellisé BREEAM in Use Very Good équivalent du HQE Exploitation français.

- Pour les actifs tertiaires de plus de 1000 m², AGRICA a initié les démarches relatives au respect des obligations du

Décret Tertiaire visant à améliorer les performances énergétiques de ses actifs dans le cadre de la loi sur la Transition Energétique.

- Pour les immeubles tertiaires sous le seuil de 1000 m², AGRICA mène une action volontariste et s'efforce de mettre en place cette « annexe verte ». Par ailleurs, pour alimenter cette annexe, le Groupe déploie, sur un premier échantillon d'actifs, des outils de mesure visant à maîtriser et économiser l'énergie avec l'installateur OzeEnergie.

Les mesures prises permettent ensuite de définir sur quels paramètres jouer pour améliorer la performance.

Les trois paramètres sont :
- la qualité du bâti,
- la qualité des installations techniques,
- le comportement de l'occupant.

A ce stade :

- 8,5 % en valeur des actifs bâtis immobiliers sont certifiés – Breeam ou HQE,
- 100 % en valeur des actifs en développement visent une certification,
- 29 % des capex ont été consacrés à des travaux « verts » pour la période 2019-2021.

En 2021, AGRICA a poursuivi son engagement à travers le Booster du réemploi qui regroupe une trentaine d'acteurs de l'industrie immobilière (investisseurs, utilisateurs, promoteurs). Cette initiative vise à structurer la demande de réemploi de matériaux pour basculer graduellement dans une économie circulaire en matière de politique de travaux.

Elle s'articule autour de 3 missions :

- l'accompagnement des maîtres d'ouvrage publics/privés et concepteurs à prescrire du réemploi en facilitant les échanges avec les parties prenantes et des partenaires de recherche en innovation sur la construction, le bâtiment et le réemploi,
- le regroupement des maîtres d'ouvrage publics/privés autour d'une dynamique collective positive afin de massifier le marché du réemploi,
- la visibilité de l'initiative via une plateforme digitale (Looping.immo) visant à stimuler l'offre et calculer le bénéfice carbone et environnemental associé.

L'objectif est de réduire de 20 à 30 % l'impact carbone du secteur du bâtiment grâce à la massification du réemploi, d'accompagner 450 projets et plus d'un million de mètres carrés de solutions de réemploi en 3 ans.

Par ailleurs, afin de pouvoir alimenter la mise à jour de sa stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris, le Groupe s'est également engagé avec MSCI dans un suivi de son portefeuille immobilier à travers deux macro indicateurs :
- Le Climate Value at risk (estime les coûts futurs encourus par le portefeuille en raison du changement climatique),
- Warming potential (évalue le degré de réchauffement climatique du portefeuille à 2100 et les efforts d'alignement du portefeuille à réaliser pour s'aligner sur la base de l'intensité carbone, exprimée en degré).

Enfin, preuve de son engagement depuis plusieurs années, AGRICA avait remporté en 2019 le MSCI European Property Investment Award de la meilleure performance dans la catégorie Fonds équilibrés sur le marché français. Cette distinction souligne les performances des investissements immobiliers du Groupe notamment sur les critères du rendement locatif et de la croissance en capital, dans le respect des critères ESG.

5.c. Le role et l'usage de l'evaluation dans la strategie d'investissement, et notamment la complementarite entre la methodologie d'evaluation retenue et les autres indicateurs sur les criteres esg utilises plus largement dans la strategie d'investissement.

L'approche climatique actuelle est à la fois combinatoire et en sus de l'approche ESG.

En effet, une approche climatique ne saurait dédouaner une entreprise de sa responsabilité sociale, environnementale au sens large ni d'une bonne gouvernance qui permet d'assurer une continuité.

De la même façon, une entreprise avec une bonne performance ESG ne saurait être maintenue dans les investissements si elle avait une empreinte carbone intense dépourvue de stratégie de transition énergétique ou une implication dans le charbon supérieure à 20 % de son chiffre d'affaires sans avoir la capacité de démontrer l'initialisation d'une stratégie de transition énergétique.

Ainsi pour le Groupe AGRICA, il est important d'avoir une lecture combinatoire et complémentaire afin de bien appréhender la responsabilité de l'entreprise et sa gestion du risque.

5.d. LES CHANGEMENTS INTERVENUS AU SEIN DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

En 2021 le Groupe a poursuivi, dans le cadre de sa stratégie d'amélioration continue, ses actions en faveur du climat.

C'est ainsi qu'il a, en 2021 :

- contractualisé des conventions ESG et Climat avec l'ensemble des sociétés de gestion délégatrices pour les encours en valeurs mobilières gérés en direct et renforcé ses échanges avec les partenaires de gestion,
- avec sa filiale AGRICA ÉPARGNE :
  - poursuivi ses réflexions visant à encadrer davantage l'approche climat à travers l'acquisition de nouvelles sources de données et, notamment, relatives aux risques physiques, à l'implication dans les énergies fossiles (y compris non conventionnelles), aux scénarios de températures, à la taxonomie ou encore aux PAI,
  - renforcé ses due diligences en multigestion avec de nouvelles questions se rapportant à la stratégie climat du fonds et de la société de gestion,
  - entamé des réflexions pour renforcer les approches climat.

Cette démarche de progrès souhaitée par le Groupe se heurte toutefois, à l'heure actuelle, à une problématique de place liée à la jeunesse des nouvelles données à analyser : sur la taxonomie, les risques physiques, PAI, les enjeux de biodiversité et les scénarios de température (2021, premier exercice de publication pour les entreprises). Il conviendra par conséquent de sensibiliser les acteurs à l'enjeu d'amélioration de la couverture et de la qualité de la donnée tout en favorisant l'appropriation des modèles.

6. INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE BIODIVERSITE A LONG TERME

Le Groupe AGRICA s'inscrit dans la nécessité d'agir en faveur de la biodiversité et des objectifs fixés par la convention sur la biodiversité adoptée le 5 juin 1992.

C'est, dans ce cadre, qu'il mène une réflexion sur l'évolution de son approche en matière de biodiversité afin de toujours mieux contribuer aux objectifs à 2030 et compléter son dispositif.

La première phase de cette réflexion repose sur la consultation des parties prenantes et des agences de notations afin d'identifier les différentes modalités d'actions possibles qui permettraient :

- **une mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique** adoptée le 5 juin 1992,
- **une analyse de la contribution à la réduction des pressions et impacts majeurs sur la biodiversité** définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques,
- **un indicateur d'empreinte biodiversité** et, le cas échéant, comment cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité.

Cette première phase de l'étude n'a pas permis à ce stade d'identifier une approche robuste, homogène et une qualité de données suffisantes. Ces constats devraient s'atténuer progressivement dans la mesure où ils s'inscrivent, pour le moment, dans des approches récentes et un manque de données disponibles au niveau des entreprises.

Toutefois, conscient de la nécessité d'agir, le Groupe a mis en place, dans le cadre de son reporting, un premier indicateur partiel. Même s'il ne permet pas de traiter l'enjeu dans son intégralité, il apporte un éclairage sur l'engagement de l'entreprise à prévenir les risques d'atteinte à la biodiversité en identifiant les opérations ayant un ou des impacts sur la biodiversité, permettant ainsi de sensibiliser les parties prenantes du Groupe à l'enjeu.

Cet enjeu est activé pour les secteurs et les entreprises pour lesquels le risque est matériel. Il est également adapté aux spécificités du secteur. Pour les secteurs et les entreprises où ce critère est matériel, l'analyse vise à évaluer les stratégies, les moyens et leur efficacité, à travers des indicateurs dit de résultat. Cette analyse peut porter sur :

- la réduction ou la suppression de l'exploitation de zones sensibles,
- la préservation des écosystèmes sensibles,
- la réhabilitation des écosystèmes dans les zones d'exploitation,
- la gestion de la pratique des tests sur les animaux.

Au 31 décembre 2021, 35 % des encours du portefeuille en valeurs mobilières (entreprises et assimilés) sont analysés sur cet enjeu de durabilité en raison de la matérialité.

En moyenne pondérée par les encours, les entreprises en portefeuille évaluées sur cet enjeu de durabilité démontraient une assurance robuste de sa prise en compte dans leur activité.

7. INFORMATIONS SUR LA MANIERE DONT LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE SONT PRIS EN COMPTE DANS LA GESTION DES RISQUES

Depuis 2008, le Groupe s'est engagé dans une politique d'investisseur responsable et intègre les enjeux ESG comme éléments de risques.

Le risque de durabilité, défini dans le règlement SFDR comme tout « évènement ou situation dans le domaine de l'environnement, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement », est structuré chez AGRICA autour :

- d'un référentiel de facteurs de durabilité (ou dit enjeux ESG) porteurs de risques/opportunités ESG,
- d'une approche de facteurs de durabilité climatique tenant compte des émissions carbone, de la stratégie de transition énergétique et l'implication dans le charbon thermique,
- d'une approche de facteurs de durabilité liés aux controverses critiques des entreprises non responsables,
- d'une approche de facteurs de durabilité éthique relative à l'armement prohibé, avec l'exclusion des entreprises impliquées dans l'armement controversé : mines anti-personnel et bombes à sous munitions.

7.a. LES COMPOSANTES DU PROCESSUS DE GESTION DU RISQUE

Ces 4 approches sont intégrées dans le calcul de détermination du niveau de risque de durabilité qui aboutit à la classification des émetteurs sur 3 listes :

- la liste des valeurs admissibles pour lesquelles nous disposons d'un niveau *assurance de maîtrise des risques ESG* suffisant,
- la liste de valeurs exclues dont le niveau de gestion du risque est jugé comme trop faible,
- la liste de valeurs sous surveillance dont la maîtrise du risque doit être améliorée.

Le niveau de risque de durabilité est intégré au processus de gestion en amont avec la mise à disposition de ces listes auprès de nos sociétés de gestion délégataires.

7.a.i. LES FACTEURS DE DURABILITE ESG, IDENTIFICATION ET EVALUATION DES ENJEUX DE DURABILITE

Précurseur dans sa démarche, le Groupe AGRICA a souhaité une approche fiable, dynamique, rigoureuse, opposable et strictement respectueuse des traités internationaux, conventions, recommandations ou principes directeurs des institutions internationales ou supranationales, telles que l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation Internationale du Travail, l'OCDE ou l'Union Européenne. Cette démarche fait notamment écho aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

Cette politique d'investissement se traduit par une approche propriétaire.

Notre démarche d'intégration ESG

Notre démarche d'intégration ESG et Climat s'appuie sur une approche qui conjugue principalement 2 angles d'approches : Best in class et normative.

Elle n'exclut aucun secteur d'activité (mais exclut des entreprises sur des thématiques cf partie 7.b), tient compte des enjeux sectoriels les plus saillants et des meilleures pratiques au sein de chaque secteur (approche « best in class »).

Elle s'appuie sur un choix de 38 enjeux de durabilité ESG porteurs de risques et d'opportunités, définis depuis près de 10 ans, et fruit des convictions du Groupe AGRICA et d'AGRICA ÉPARGNE pour défendre les intérêts et les attentes des parties prenantes et s'inscrire dans les trajectoires françaises, européenne et internationales.

Le référentiel des 38 enjeux de durabilité ESG retenus par AGRICA

Conformément aux Principes d'Investissement Responsable (UN PRI) et avec l'appui de l'agence Vigeo Eiris, AGRICA et sa filiale ont ainsi défini leurs propres critères de durabilité des émetteurs, porteurs de risques et d'opportunités, répartis sur six thématiques présentées ci-dessous et consolidées en 3 piliers E/S/G (Environnement, Social et Gouvernance) :

L'ENVIRONNEMENT

Ce pilier porte notamment sur la définition de la stratégie environnementale et l'éco-conception, la protection de la biodiversité, la maîtrise des impacts sur l'eau et sur l'air, des consommations d'énergie et réductions des émissions polluantes, des impacts liés à l'utilisation et l'élimination des produits ou encore la maîtrise des impacts liés à la distribution et aux transports.

Ces sujets reflètent les questions abordées par les ODD 7, 12, 13, 14 et 15 sur la promotion des énergies propres, les actions de lutte contre le réchauffement climatique et l'accompagnement vers la transition énergétique, la protection des océans et la vie sous-marine, la protection des écosystèmes et de la biodiversité ainsi que des processus de consommation respectueux de ces enjeux. Ils portent aussi sur les relations durables avec les fournisseurs et sous-traitants et de l'intégration, par ces derniers, des facteurs environnementaux.

Concernant les « enjeux Climat », un zoom plus spécifique est réalisé à travers le suivi de l'empreinte carbone, de l'exposition au charbon et de l'analyse de la stratégie de transition énergétique.

Enfin, AGRICA ÉPARGNE intègre le suivi du pourcentage de l'activité réalisé sur des biens et services à impact environnemental.

LE SOCIAL

Ce deuxième pilier couvre plusieurs aspects :

- **les droits humains fondamentaux** tels que définis par les conventions internationales et traités et les principes directeurs de l'ONU relatifs aux droits de l'Homme et aux entreprises. Elle porte également sur le respect des droits fondamentaux des travailleurs tels que reconnus par les conventions de l'OIT ; la liberté syndicale, le droit de négociation collective et la non-discrimination sur le lieu de travail, la promotion et l'égalité des chances. Des questions qui traitent en filigrane de sujets repris en partie par les Objectifs de Développement Durable (« ODD ») 5 et 8 sur l'égalité des genres et les conditions de travail décentes.
- **Les comportements dans les affaires** avec les clients et les fournisseurs/sous-traitants, qui prennent en compte des enjeux liés aux relations et à la défense des intérêts des clients et consommateurs à travers la sécurité des produits ou l'information des clients. Il porte aussi sur les relations durables avec les fournisseurs et sous-traitants et de l'intégration, par ces derniers, des facteurs sociaux.
- **L'engagement des entreprises en faveur du développement économique et social** de leur territoire d'implantation et les impacts sociétaux des produits et services liés à leur activité. Il couvre des enjeux liés à la lutte contre la pauvreté et les inégalités sur les territoires d'implantation des sites, notamment dans les pays en développement, à leur croissance économique et sociale via la création d'emplois locaux, d'infrastructures et tient compte des enjeux liés à l'accessibilité des produits et services de base pour les populations les plus démunies. Selon les secteurs d'activité et entreprises concernées, les sujets analysés peuvent être liés aux ODD 1, 2, 3, 6, 7, 9, ou encore 11.
- **Les ressources humaines** où l'on retrouve les enjeux de la promotion et l'effectivité du dialogue social, la représentativité des salariés, la promotion des choix individuels de carrière et de l'employabilité, la qualité du système de rémunération, l'amélioration des systèmes de santé et de sécurité ou encore la gestion maîtrisée des restructurations. Appliqués aux conditions de travail des salariés, ces enjeux font écho aux ODD 3, 4 et 8 en ce qui concerne la santé, les bonnes conditions de travail et de formation des collaborateurs au sein des entreprises investies.

Enfin, AGRICA ÉPARGNE intègre le suivi du pourcentage de l'activité réalisé sur des biens et services à impact social.

LA GOUVERNANCE

Sont analysés sous ce pilier l'indépendance et le fonctionnement du Conseil d'administration de l'entreprise, ses mécanismes d'audits et de contrôles internes, le respect des droits des actionnaires et l'adossement des critères de performance à la rémunération des dirigeants.

Ce pilier tient également compte de l'éthique des affaires, notamment des démarches de prévention et de lutte contre la corruption. Autant de thèmes abordés dans les ODD 12 et 16 sur les conditions de production et de consommation responsable, et également sur la stabilité des cadres institutionnels, législatifs et réglementaires garants du respect des règles de marché, de la raison sociale et des intérêts économiques de la personne morale qu'est l'entreprise, et ceux de ses parties prenantes, actionnaires et salariés.

Annexe 1 : liste des Enjeux ESG

L'identification et l'évaluation des enjeux de durabilité ESG par entreprise

L'évaluation de l'importance ou de la « matérialité » des enjeux de durabilité par entreprise se réalise en deux étapes : la première, relative à l'analyse sectorielle, permettant la détermination du niveau de matérialité de chaque enjeu et la seconde consistant en l'évaluation des enjeux par entreprise à partir de données publiques communiquées par notre fournisseur.

Etape 1 : identifier pour les entreprises de chaque secteur les enjeux sectoriels pertinents

Cette analyse de la matérialité des enjeux sectoriels s'appuie sur :

- la nature de l'enjeu par rapport au secteur,
- l'exposition des parties prenantes à l'enjeu,
- les risques juridiques, réputationnels, humains ou opérationnels pour l'entreprise en cas de mauvaise gestion de l'enjeu.

Cette analyse permet d'obtenir un coefficient de matérialité allant de 0 à 3. Le coefficient 0 désactive un critère, le coefficient 1 vise les enjeux significatifs, le coefficient 2 désigne les critères importants et le coefficient 3 un critère critique pour l'analyse de l'émetteur.

Etape 2 : obtenir pour chaque enjeu matériel et chaque pilier une note

Les critères notés sont ensuite ventilés au sein des 3 piliers AGRICA ÉPARGNE E/S/G afin de permettre le calcul d'une note pour chaque pilier E/S/G correspondant à la moyenne pondérée des critères matériels.

La performance de durabilité ESG globale de l'entreprise, est obtenue en pondérant les piliers selon les poids suivants :

Environnement = 30 %

Social = 30 %

Gouvernance = 40 %

Ces poids ont été définis dans le cadre du Comité Stratégique au regard de l'ADN de la société qui considère la gouvernance comme la clé de voute de la réussite de la stratégie ESG mais sans omettre cependant les enjeux environnementaux et sociaux, tout aussi importants et complémentaires dans une société en évolution.

La note globale ESG de chaque émetteur permet de le positionner par catégorie de gestion de risque :

Non tangible (0 à 29/100), Amorcée (30 à 49/100), Robuste (50 à 59/100) et Avancée (59 à 100/100)

7.a.ii. LES FACTEURS DE DURABILITE LIES A LA GESTION DES CONTROVERSES CRITIQUES, IDENTIFICATION ET EVALUATION DES ENJEUX DE DURABILITES

Le Groupe AGRICA porte également une attention particulière aux controverses comme enjeu de durabilité en termes de risques opérationnels, réputationnels, juridiques et financiers.

L'entreprise est soumise, à fréquence plus ou moins forte, à des allégations, accidents ou condamnations plus ou moins importants et auxquels elle apporte des réponses avec plus ou moins de réactivité, notamment en lien avec ses pratiques de responsabilité ESG.

L'évaluation du niveau d'exposition et de gestion du risque de controverses tient compte dès lors de deux facteurs :

- l'analyse de la controverse avec l'identification des controverses critiques à travers l'évaluation de la sévérité de l'événement pour les parties prenantes et l'entreprise (haute ou critique) et de la réactivité de l'entreprise à la controverse (moyenne à faible),
- le niveau de gestion des risques de durabilité ESG (faible ou amorcée) de l'entreprise ne permettant pas d'avoir d'assurance raisonnable du management de la crise - ni de prévenir les suivantes - et nécessitant l'exclusion ou la mise sous surveillance de l'émetteur.

L'analyse de ce facteur est prise en compte, à part entière, dans l'analyse de gestion du risque de durabilité et s'appuie sur la recherche de l'agence de notation Moody's.

7.a.iii. LES FACTEURS DE DURABILITE CLIMATIQUE, IDENTIFICATION ET EVALUATION DES ENJEUX DE DURABILITES

Le Groupe a réaffirmé son engagement sur les enjeux climatiques en ligne avec l'Accord de Paris à travers deux stratégies climatiques complémentaires :

La stratégie Carbone : le Groupe est attentif à l'empreinte carbone des émetteurs et vise à mettre en place une gestion du risque plus forte sur les émetteurs jugés critiques en raison d'une empreinte carbone (à ce stade scope 1 et 2) supérieure à 10 millions de tonnes de CO2 équivalent et témoignant d'une volonté faible, ou seulement amorcée, de gestion des enjeux de stratégies de transitions énergétiques. L'objectif est de contribuer à la trajectoire de neutralité carbone de l'Union Européenne d'ici 2050.

La stratégie charbon thermique : le Groupe est particulièrement vigilant concernant les investissements dans des émetteurs qui réalisent plus de 20 % de leurs activités dans l'extraction ou la production énergétique liées au charbon thermique et témoignant d'une stratégie de transition énergétique limitée ou seulement amorcée. L'objectif étant de s'inscrire dans les recommandations de sortie du charbon thermique d'ici 2030 pour l'OCDE et 2040 pour le reste du monde.

7.a.iv. LES FACTEURS DE DURABILITE ETHIQUE LIES AUX ARMEMENTS PROHIBES, IDENTIFICATION DES ENTREPRISES IMPLIQUEES DANS LES MINES ANTIPERSONNEL ET LES BOMBES A SOUS MUNITIONS

Le Groupe AGRICA, via sa filiale, fait l'acquisition d'une recherche lui permettant d'identifier les entreprises n'apportant pas de garantie dans l'absence de production, de stockage ou de transport de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions dans le cadre des conventions d'Oslo (2008) et d'Ottawa (1997).

7.b. LA CLASSIFICATION DES ENTREPRISES SELON LE NIVEAU DE RISQUE DE DURABILITE

L'évaluation des entreprises et leur classification selon le niveau de risque de durabilité s'effectue à partir d'une grille de données quantitatives propriétaire, structurée autour des 4 facteurs de durabilité :

- la performance de durabilité ESG,
- la performance de durabilité climatique,
- la performance de durabilité réputationnelle,
- la performance de durabilité Ethique.

Permettant le déploiement de la notion de risque traduit *in fine* par la classification des valeurs en 3 listes présentées en détail supra et qui seront ensuite communiquées à nos sociétés de gestion délégataires :

- la liste noire ou d'exclusion : listant les valeurs à exclure,
- la liste grise ou sous surveillance : listant les valeurs sous surveillance,
- la liste admissible ou investissable : listant les valeurs investissables.

■ Les valeurs dites en « liste noire ou d'exclusion » :

Les valeurs en « liste noire ou d'exclusion » sont les entreprises pour lesquelles la gestion critique d'un ou plusieurs des enjeux de durabilité ESG, climatiques, de controverses ou éthiques pourraient, d'une part, avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise ou sa notation financière et, d'autre part, créer un risque juridique, de capital humain ou sur son image.

Dans ces conditions, cette liste est composée :

- des entreprises faisant face à une ou plusieurs controverses critiques contrevenant aux droits fondamentaux édictés par les conventions et traités internationaux selon notre fournisseur de données et ne démontrant pas de stratégie ESG amorcée selon l'approche AGRICA,
- des entreprises impliquées dans la production, le stockage ou le transport de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions dans le cadre des conventions d'Oslo (2008) et d'Ottawa (1997),
- des entreprises avec une empreinte carbone critique (supérieure à 10 millions de tonnes de CO2 équivalents) selon notre prestataire de données et n'ayant pas initié de stratégie de transition énergétique,
- des entreprises impliquées à plus de 20 % de leur activité dans le charbon thermique (en extraction ou production électricité) sans avoir initié de stratégie de transition énergétique.

Observations :

(1) Il importe d'observer que ces deux derniers sous-ensembles s'inscrivent dans le cadre de notre approche climat visant à soutenir l'Accord de Paris et l'objectif de neutralité carbone Européen d'ici 2050. AGRICA a souhaité diminuer ainsi son exposition au risque climatique.

(2) Dans le cadre de la gestion en direct, si une entreprise était présente en portefeuille le gérant s'engage dans d'un délai de 6 mois à la sortir sans évolution de la performance de cette dernière.

■ La liste des valeurs en « liste grise ou sous surveillance » :

Les valeurs en « liste grise ou sous surveillance » sont les entreprises ne bénéficiant pas d'évaluation ESG, ou les entreprises notées pour lesquelles la gestion d'un ou plusieurs des enjeux de durabilité ESG, climatique, de controverses ou éthique nécessite une surveillance ESG renforcée afin d'une part de ne pas avoir d'impact significatif sur la valeur de l'entreprise, ou sa notation financière, et d'autre part de ne pas créer un risque juridique, de capital humain, ou sur son image.

Dans ces conditions cette liste est composée :

- des entreprises faisant face à une ou plusieurs controverses critiques contrevenant aux droits fondamentaux édictés par les conventions et traités internationaux selon notre fournisseur de données mais dont la performance ESG globale reste seulement amorcée,
- des entreprises les plus en retard dans leur secteur économique géographique en matière de gestion des enjeux ESG (Entreprise du dernier quintile secteur zone),
- des entreprises avec une empreinte carbone critique (supérieure à 10 millions de tonnes de CO2 équivalent) selon notre prestataire de données mais ayant initié une stratégie de transition énergétique qui reste cependant seulement amorcée,
- des entreprises impliquées à plus de 20 % de leur activité dans le charbon thermique (en extraction ou production électricité) mais ayant initié une stratégie de transition énergétique qui reste toutefois seulement amorcée.
- des entreprises non notées

Observation : dans le cadre de la gestion en direct, l'ensemble des entreprises de cette liste investi dans un fonds ne pourra excéder plus de 20 % des encours et, en cas de dépassement, le gérant s'engage, dans un délai de 3 mois, à revenir dans ce seuil.

■ **La liste des valeurs admissibles ou investissables :**

Les valeurs en « Liste admissible ou investissable » sont les entreprises pour lesquelles la gestion des enjeux de durabilité ESG ne nécessitent pas de mise en surveillance et offrent une garantie suffisante.

7.c. LA QUANTIFICATION DES RESULTATS DE L'APPROCHE EN RISQUE DE DURABILITE ESG

Afin de piloter l'approche en risque de durabilité ESG (qui vient compléter la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris vu supra) et la performance des facteurs de durabilité, le Groupe AGRICA a déployé des approches adaptées selon les classes d'actifs qui visent à se renforcer progressivement.

Les indicateurs de suivi sont calculés à partir :
- d'un suivi effectué par AGRICA EPARGNE dans le cadre de sa prestation,
- d'un audit indépendant mené par l'agence Moody's ESG.

7.c.i. L'ANALYSE DES ENCOURS EN VALEURS MOBILIERES

▶ **L'analyse de l'exposition en termes de risque de durabilité via les 3 listes**

L'analyse d'AGRICA EPARGNE fait apparaître au 31 décembre 2021 que :
- 0% des encours étaient exposés à la liste d'exclusion (avec toutefois quelques lignes résiduelles concernant des valeurs mobilières hors souverain notamment liées à des investissements en fonds de fonds),
- Moins de 20% des encours étaient exposés à la liste sous surveillance.

▶ **Analyse de la performance des facteurs de durabilité ESG**

L'audit réalisé par Moody's sur les aspects climatiques a porté sur les 8,2 Md€.

Sur cet encours, 6,1 Md€* sont des investissements en valeurs mobilières directes analysables (actions et obligations d'entreprises, de collectivité, des Etats et des établissements supra nationaux) dont 95 % ont pu être analysés à partir de données disponibles.

Ces encours sont répartis en 2 portefeuilles en raison des méthodologies très différentes :

- le portefeuille entreprises et parapubliques qui regroupe les entreprises, les collectivités, et les établissements supra nationaux,
- le portefeuille souverain qui regroupe les émissions obligataires réalisées par les états.

**Un certain nombre d'instruments notamment dérivés, fonds en capital risque, fonds immobilier, instrument de trésorerie et fonds de fonds ont été exclus de l'évaluation.*

La méthode de Moody's ESG, couvre l'ensemble des facteurs de risque ESG, et consiste à fournir pour chaque émetteur un score global, un score par domaine et un score par facteur de risque et ce, sur une échelle de 0 à 100. Le score du portefeuille est calculé comme la moyenne pondérée par les actifs des scores des émetteurs non souverains ou émetteurs souverains.

Afin de suive de façon indépendante les effets de cette approche sur les investissements, l'agence Moody's ESG a reçu mandat pour auditer les investissements.
Les résultats de cette étude sur les encours au 31/12/2021 ont démontré que pour :

■ **LE PORTEFEUILLE DES EMETTEURS ENTREPRISES ET PARAPUBLIQUES AFFICHE UNE PERFORMANCE EN PROGRESSION**

▶ Le portefeuille du Groupe AGRICA obtient **un score « robuste »** selon l'échelle de notation de Moody's ESG **tant au niveau global que sur les piliers Social et de bonne Gouvernance. Le Pilier Environnement obtenant une performance moyenne avancée.**

Cartographie des risques et des opportunités (focus sur les plus pondérés)

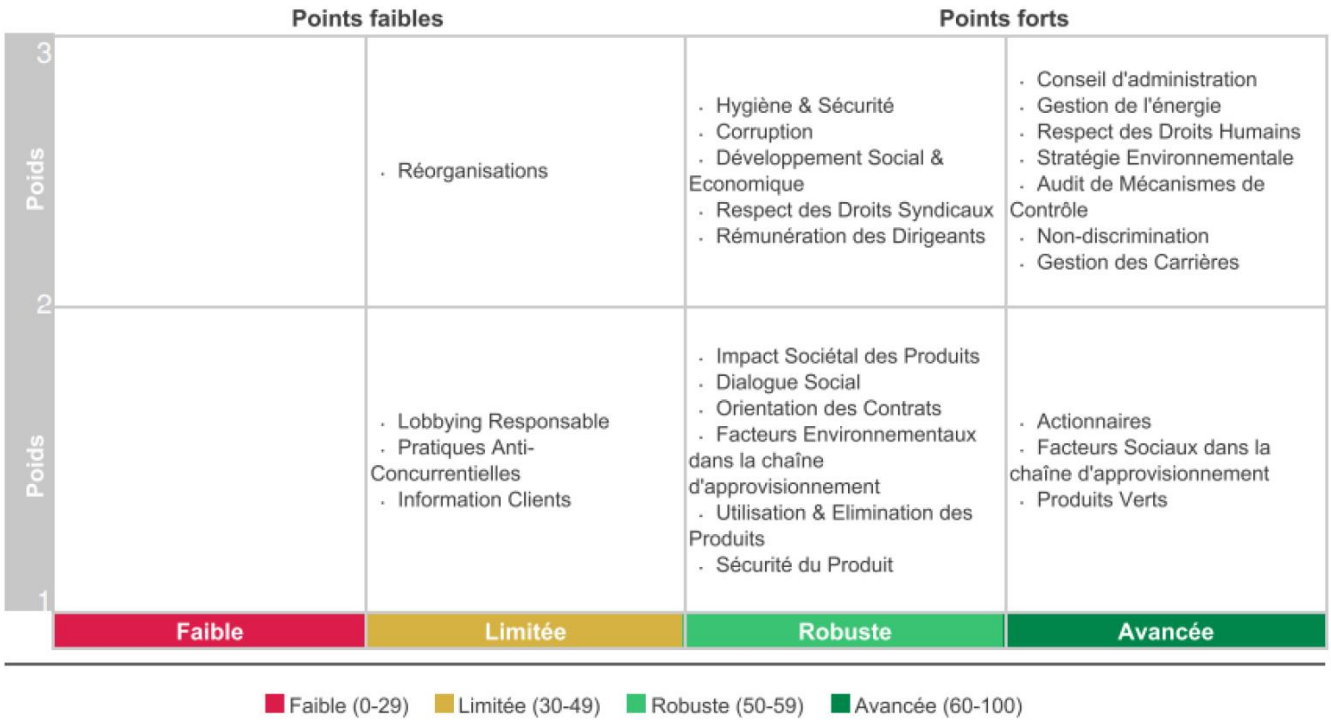

- Les points de vigilance sur les valeurs en portefeuille portent notamment sur **les thématiques :**
  - **«Gestion des réorganisations » :** cet enjeu vise à mesurer les engagements de l'entreprise en matière de prévention des licenciements et des mesures d'atténuation des effets défavorables de ces derniers.
  - **« Gestion transparence et éthique des pratiques d'influences » :** cet enjeu vise à s'assurer que les pratiques de lobbying soient conformes au droit et à la RSE et réalisées de façon transparente.
  - **« Prévention des pratiques anti-concurrentielles »** : cet enjeu vise à mesurer la prise en compte des principes et des règles de concurrence et de prévention des distorsions aux règles de marché dans les relations aux clients, fournisseurs et concurrents. Sont principalement analysés la structures et les moyens dédiés à la prévention, ainsi que la collaboration avec des instances de régulations et de contrôle des marchés.
  - **« Gestion de la qualité de l'information clients »** : cet enjeu vise à mesurer la prévention des impacts négatifs des pratiques marketing de l'entreprise sur la situation financière, morale, éthique ou la santé des utilisateurs et/ou des acheteurs.

- Les points forts des valeurs en portefeuille portent notamment sur **les thématiques :**
  - **« Gestion de la stratégie environnementale et éco-conception » :** ce critère mesure l'efficacité de la définition de la statégie environnementale de l'entreprise aux regards des enjeux du secteur et des cibles. Il analyse également les objectifs d'éco conception.
  - **« Maîtrise des enjeux de consommation d'énergie et réduction des émissions polluantes » :** cet enjeu évalue la cohérence des stratégies, des consommations énergétiques et des émissions atmosphériques de l'entreprise en lien avec la règlementation, l'économie, l'approvisionnement et l'épuisement des ressources.
  - **« Capacité de maîtrise des risques de non-discrimination » :** ce critère évalue la capacité de l'entreprise à maîtriser les risques liés à la discrimination dans les conditions de travail, accès à la formation, à la promotion…
  - **« Qualité du système d'audit et mécanisme de contrôle interne » :** cet enjeu évalue l'engagement de l'entreprise à se doter de systèmes efficaces d'identification et de gestion des risques, assurant l'information interne des dirigeants et sa traduction dans l'information financière publique.
  - **« Gestion de l'équilibre des pouvoirs et efficacité du Conseil d'administration » :** l'enjeu évalue la capacité de l'entreprise à se doter d'un Conseil d'administration capable d'exercer un contrôle effectif sur les dirigeants et à les conseiller. Il vise également à mesurer le respect de l'évaluation régulière des administrateurs devant les actionnaires.

- **81 % des investissements** du portefeuille du Groupe AGRICA sont à présent répartis sur des émetteurs à la performance globale **« robuste » ou « avancée » soit une progression régulière depuis 2018 (**72 % en 2020, 69 % en 2019 et 53 % en 2018).

Répartition des investissements par niveau de performance (%)

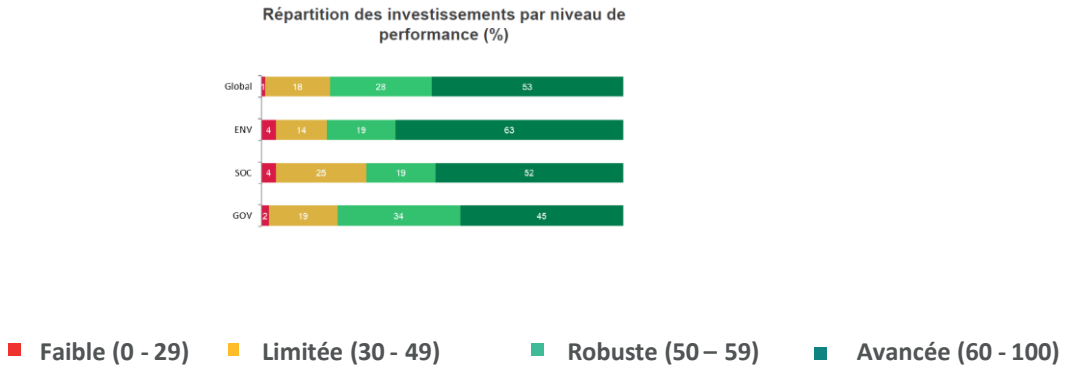

LE PORTEFEUILLE DES EMETTEURS SOUVERAINS AFFICHE UNE PERFORMANCE STABLE A AVANCEE

Le portefeuille du Groupe AGRICA obtient **cette année encore un score « avancé »** selon l'échelle de notation de Vigeo Eiris tant au niveau global que sur les 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance.

7.c.ii. AUTRES EXEMPLES DE CONTRIBUTION DE DURABILITE ESG DES INVESTISSEMENTS

(a) ANALYSE DES ENCOURS EN FONDS DE FONDS

Cette classe d'actifs confiée à AGRICA ÉPARGNE, société de gestion interne filiale à 100 % du Groupe, intègre la dimension Environnementale, Sociale et de bonne Gouvernance (ESG) dans le processus de sélection et de suivi de fonds via une analyse en stock et une analyse en flux réalisées au fil de l'eau avant une éventuelle souscription.

L'analyse en stock est établie à partir d'une due diligence propriétaire adressée une fois par an aux gérants sur les encours au 31/12 /N-1. **Elle interroge et ouvre le dialogue sur les pratiques ESG et notamment climat au niveau de la société de gestion et du fonds investi**. Les 68 questions qui la composent, portent de l'adhésion aux PRI, aux stratégies ESG et Climat en passant par le reporting produits. Il est également demandé d'apporter des précisions sur l'exercice des droits de vote (définition d'une politique de vote, application de celle-ci et exercice des votes).

L'analyse est complétée par une transparisation des portefeuilles avec l'application de la méthodologie propriétaire ESG et Climat.

Cette approche, nous permet ainsi, même si nous ne pouvons pas imposer notre méthodologie à des fonds ouverts, d'être vigilants et soucieux de la problématique et de mener des actions de sensibilisation, de réduction d'exposition, de sortie et de dialogue auprès de nos partenaires.

Cette méthodologie fait également l'objet du processus d'amélioration continue.

Pour les investissements à fin 2021, des due diligences ESG et Climat ont été menées sur le stock soit pour 49 fonds de 33 sociétés de gestion.

On peut notamment noter que :

- **99 %** des encours sont investis dans des sociétés de gestion signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies,
- **98 %** des encours sont investis sur des fonds ayant **une stratégie ESG, les 2 % restant, concernent des fonds travaillant sur la mise en place d'une politique ou d'un label ISR,**
- **100 %** des fonds font appel à la recherche d'une ou plusieurs agences de notation, gage de sérieux et d'indépendance de l'approche,
- **100 %** des fonds intègrent des facteurs ESG dans leur politique de vote,
- **22 %** des encours sont investis dans des fonds déclarant avoir des indicateurs d'impacts.

Cette approche vise à influencer les acteurs à prendre en compte les enjeux ESG et Climat.

(b) LES INVESTISSEMENTS DANS L'ACTION SOCIALE

Le Groupe AGRICA est mobilisé pour la protection sociale du monde agricole.

Au-delà des missions premières du Groupe AGRICA en retraite complémentaire, santé, prévoyance et épargne retraite,le Groupe investit dans des dispositifs d'action sociale et de prévention originaux qui constituent autant de preuves concrètes de son engagement social et solidaire.

Enfin, par ses initiatives en faveur de l'investissement responsable et de la lutte contre le gaspillage alimentaire, AGRICA agit pour un monde meilleur : une idée d'avenir !

En 2021, le Groupe AGRICA a investi pour plus de 8 millions d'euros dans les dispositifs suivants :

- Handicap / perte d'autonomie
- Santé / bien-être au travail
- Aide aux aidants
- Passage et accompagnement à la retraite
- Retour à l'emploi
- Deuil
- Soutien financier aux familles

Les actions se déploient sur tout le territoire. C'est ainsi, qu'avec sa vocation agricole et rurale, AGRICA soutient des projets au plus près du territoire, avec par exemple :

- le soutien financier de projets qualité de vie émanant de l'ensemble du réseau des MARPA (Résidences Autonomies) et permettant d'améliorer entre autres le lien social, la sécurité et le confort des résidents ;
- la reconduction du soutien de l'appel à projet « Territoires en action » visant à développer des initiatives originales ou à titre expérimental dans le but d'améliorer les parcours de vie des personnes en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie sur les territoires ruraux.

Les investissements ont également permis d'accompagner des associations portant des projets d'intérêt général ou à haut degré de solidarité. Les projets développés par ces associations concernaient des services ou des applications visant à faciliter l'inclusion de personnes en situation de handicap, ou en arrêt de travail, ainsi que l'accompagnement d'enfants et d'adolescents.

Les champs couverts en 2021 portaient notamment sur :

- l'accompagnement des enfants atteints d'un trouble autistique,
- l'inclusion des jeunes en situation de handicap dans la société, via la formation et l'apprentissage, notamment au métier du maraîchage,
- la rupture de l'isolement social et culturel dans les zones rurales,
- la participation à un appel à projets sur la transformation numérique et digitale pour favoriser l'insertion dans la société des personnes en situation de handicap.

À travers ce rapport, le Groupe AGRICA vise à s'inscrire dans les ambitions fortes de la France en matière de finance durable

ANNEXE 1 : liste des enjeux ESG

La collecte des données permet notamment d'intégrer les critères suivants :

Pilier	Enieux
Social	Sécurité du produit
Social	Information clients
Social	Relations clients/ orientation des contrats
Social	Coopération durable avec les fournisseurs
Social	Intégration des facteurs sociaux dans la chaîne d'approvisionnement
Social	Engagement en faveur du développement économique et social des territoires
Social	Prise en compte de l'impact sociétal attaché aux produits et services
Social	Contribution aux causes d'intérêt général
Social	Promotion du dialogue social
Social	Gestion maîtrisée des restructurations
Social	Promotion des choix individuels de carrière et de l'employabilité
Social	Qualité des systèmes de rémunération
Social	Amélioration des conditions de santé-sécurité
Social	Respect et aménagement du temps de travail
Social	Respect des droits humains fondamentaux
Social	Liberté syndicale et droit de négociation collective
Social	Non-discrimination et promotion de la diversité
Social	Elimination des formes de travail proscrites
Gouvernance	Prévention contre la corruption et le blanchiment d'argent
Gouvernance	Prévention des pratiques anti-concurrentielles
Gouvernance	Transparence et intégrité des stratégies et pratiques d'influence (lobbying)
Gouvernance	Fonctionnement du conseil d'administration
Gouvernance	Audits et mécanismes de contrôle
Gouvernance	Droits des actionnaires
Gouvernance	Rémunération des dirigeants
Environnement	Intégration des facteurs environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement
Environnement	Stratégie environnementale et éco-conception
Environnement	Prise en compte des risques de pollution
Environnement	Offre de produits et services verts
Environnement	Prévention des risques d'atteinte à la biodiversité
Environnement	Maîtrise des impacts sur l'eau
Environnement	Maîtrise des consommations d'énergie et réductions des émissions polluantes
Environnement	Maîtrise des impacts sur l'air
Environnement	Maîtrise et amélioration de la gestion des déchets
Environnement	Maîtrise des niveaux de pollution locale (nuisance sonore, vibration etc.)
Environnement	Maîtrise des impacts liés à la distribution/ au transport
Environnement	Maîtrise des impacts liés à l'utilisation et à l'élimination du produit ou du service
Climat	Implication dans le charbon thermique

Pilier	Enieux
Climat	Empreinte carbone scope 1 & 2[1]
Climat	Performance de transition énergétique, analyse de la stratégie de scope 3[2]

[1] Il s'agit ici de définir les sources d'émissions qui vont être prises en compte dans le bilan, lesquelles figurent dans le lien qui suit : *https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/bilan%2Bges%2Borganisation/siGras/1*

Le périmètre opérationnel correspond aux catégories et postes d'émissions liées aux activités du périmètre organisationnel. Les principales normes et méthodes internationales définissent 3 catégories d'émissions (scopes) :

Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses…

Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.

[2] Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions…

Retrouvez toutes les informations sur la politique RSE
et la démarche ISR du Groupe AGRICA sur son site www.groupagrica.com
https://www.groupagrica.com/qui-sommes-nous/politique-financiere-responsable

Suivez l'actualité d'AGRICA sur les réseaux sociaux :

GROUPE AGRICA
21, rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08
Tél. : 01 71 21 00 00
www.groupagrica.com

Groupe AGRICA

Édité par le GIE AGRICA GESTION - RCS Paris 493 373 682 - Copyright photos : iStock - Baona - Juin 2022